



CHSCTD du 05 mai 2022

Déclaration de la FSU 37

Lors de l'élection présidentielle, l'extrême droite a été battue et la FSU s'en félicite.

Les menaces que fait peser un nouveau quinquennat « Macron » avec des attaques redoublées sur l'éducation nationale, les annonces contre les lycées professionnels, la précarité accrue pour tous les personnels, la baisse d'attractivité et du recrutement, l'augmentation des démissions des enseignants, le recours massif aux contractuels, l'hypothétique revalorisation des traitements déjà absorbée par l'inflation et qui ne compense pas les baisses du pouvoir d'achat accumulées depuis plus d'une dizaine d'années, sont autant d'alarmes.

La FSU entend donc poursuivre et amplifier les mobilisations pour imposer dès maintenant d'autres politiques économiques, sociales, environnementales et faire cesser la casse du service public d'éducation. La FSU portera ses revendications à l'occasion des élections législatives sur la base du manifeste qu'elle a publié. La loi de transformation de la Fonction publique, les effets du néomanagement, la dégradation des conditions de travail en raison des restrictions budgétaires pèsent lourdement sur la santé des agents-es de la Fonction publique. Pour la FSU, il est urgent de changer de cap !

Concernant la situation sanitaire, les cas de positivité continuent à être remontés. Les personnels sont toujours impactés. Si dans le premier degré, dans une période où la crise est dans un moment d'apaisement, 6% des classes ne sont pas remplacées, cela signifie que les moyens n'ont vraiment pas été à la hauteur. Formations annulées, classes surchargées par les répartitions d'élèves... Si les directeurs sont nommés « clé de voûte de l'école primaire » par leur « encore Ministre », l'expression est encore maladroite : un excès de flatterie mais une image d'une charge bien excessive qui leur est confiée sans compter que les adjoints, les AESH, sont confirmés comme de simples exécutants. Décidément, jusqu'au bout, « Il » se sera mal comporté.

Les moyens pour la santé des personnels sont restés insuffisants : préconiser des capteurs de CO2 qui peinent à être installés est une chose : en tirer des conséquences en installant par exemple des purificateurs d'air là où cela serait nécessaire est une étape qui n'a pas été franchie. Nous demandons un bilan d'étape sur ces équipements.

Si des personnels fragiles étaient contraints de ne pas pouvoir exercer leur métier dans ce contexte épidémique, nous demandons que tout soit mis en œuvre pour que des aménagements de postes leur permettent de travailler sans risques.

Les remontées de fiches RSST révèlent un nombre important de situations de risque professionnel

lié à des élèves ayant des TCC. Les situations de crise sont parfois ingérables. Nous constatons que le protocole départemental de prise en charge est peu connu, peu appliqué. Pourtant, il constitue un guide fiable, responsabilisant l'institution à différents niveaux. Nous demandons qu'il soit largement communiqué, qu'il soit relayé par les IEN et appliqué. Par ailleurs, la FSU37 revendique à chaque préparation de carte scolaire le renforcement du dispositif d'aide des équipes par la création de poste de BD spécifique. Nous présenterons deux avis qui vont dans ce sens.

Concernant les visites du CHSCTD, nous avons élaboré une fiche de suivi. Si celle-ci doit être harmonisée dans un cadre académique, nous souhaitons que cela soit réalisé le plus rapidement possible. Nous observons que des établissements visités restent sans prise en compte des préconisations : récemment l'école Joliot Curie de Saint Pierre des Corps a encore rédigé une fiche ; autre exemple, la visite du CIO ayant révélé de nombreuses difficultés n'a pas eu de suites. Les personnels n'ont même pas eu de retour ! Les problématiques des personnels Psy-EN restent très sensibles avec les situations à Joué et à Amboise, où ils sont en réelle souffrance : nous demandons que leurs risques professionnels soient vraiment pris en compte.

A l'occasion de contacts dans les établissements secondaires, nous constatons toujours une méconnaissance des registres, de leur rôle, de la manière dont ils doivent être rédigés, y compris de la part des chefs d'établissement. Souvent, cela est révélé lorsque des situations de risques se présentent. Il est de votre responsabilité de remédier à cela. Le programme annuel de prévention peut définir des actions mais il convient de s'assurer de leur mise en œuvre et de son efficacité dans le temps.

Concernant le mouvement du personnel premier degré, la règle du barème a changé en ce qui concerne l'ancienneté. Cette rupture d'équité va impacter la carrière de certains enseignants : nous demandons le maintien de l'AGS.

La période qui a commencé est la plus longue de l'année, peut-être la plus difficile aussi. Pour la FSU, la prévention est primordiale pour que les conditions de travail cessent de se dégrader, entraînant une saturation légitime, impactant la santé des personnels et le fonctionnement du service public. Il convient qu'à tous les niveaux, les réponses aux alertes soient immédiates, utiles, prenant en compte leur légitimité et, pour les situations RPS, ne reportent pas la responsabilité des risques sur les postures ou pratiques des personnels.